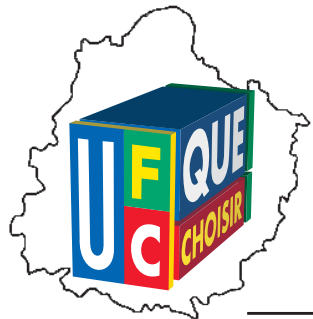




10^e anniversaire
de l'antenne
de La Ferté-Bernard
p. 6 et 7



Le Consommateur 72

Le bulletin de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe - N°105 - DÉCEMBRE 2025 - Prix 1 €

Sommaire

L'actualité de l'Association p. 2-3

L'édito p. 3



Sur le terrain en santé p. 4-5

Conseils cadeaux de Noël p. 10

Élections des représentants
des locataires HLM p. 11



Automobile
p. 12



Énergie : la réforme
des heures creuses p. 13

Énergie moins chère
ensemble p. 13

Nos adhérents
nous remercient p. 14



Les gagnés p. 15



Campagne
UFC-QUE Choisir
#lagouttedetrop
p. 8 et 9



Journée des équipes

Sarthe et Mayenne réunies

Vendredi 26 septembre, le CFSR (Centre de formation sportive régional) de Sablé-sur-Sarthe a accueilli la journée des équipes des UFC-Que Choisir Sarthe et Mayenne.

Comme l'an passé, la journée des équipes de nos deux associations a permis à une quarantaine de nos bénévoles et nos deux salariées de se retrouver.

L'objectif de cette journée est avant tout de permettre de mieux se connaître, d'échanger, et de passer un moment agréable ensemble.

Nos remerciements à l'équipe du CSFR pour la qualité de leur accueil. C'est aussi l'occasion, pour nos bénévoles, d'approfondir certaines thématiques, objet de nos combats.



Intervention de Luc Rubiello

Deux sujets ont pu être ainsi abordés :

- * une consommation responsable d'Internet avec, le matin, une intervention, appréciée de Luc Rubiello, Président fondateur d'INNOOO, qui défend un Internet indépendant, français et sans publicité. Un atelier a aussi permis la découverte, pour ceux qui ne le connaissaient pas encore, de l'Escape Game « Mission UFC », créé par l'UFC-Que Choisir, sur la protection des données personnelles ;
- * la gestion de l'eau et les économies d'eau, avec le support du rendez-vous conso « J'économise l'eau à la maison », que certains ont ainsi pu découvrir.

Certains ont préféré des activités de détente, ou de découverte : initiation au golf, sur le parcours de Sablé-sur-Sarthe, et visite de la ferme des Roussets à Juigné-sur Sarthe avec une balade en calèche et dégustation de produits de la ferme.

Jean-Claude, bénévole de notre antenne de Sablé, avait également préparé une randonnée avec découverte du château de Sablé-sur-Sarthe. ■

Evelyne Gaubert, Présidente

Sensibilisation aux pièges et arnaques

Un rendez-vous conso toujours apprécié



Jeudi 9 octobre, une quinzaine de personnes ont assisté à notre séance de sensibilisation "Stop arnaques et démarchages" à Pontvallain, en lien avec la Communauté de communes Sud Sarthe.

Ce rendez-vous conso était animé par Michel Mansuy, responsable litiges de l'association et notre juriste.

Ce fut un moment interactif et convivial avec une participation active du public présent. ■

Michel Mansuy, commission litiges
et Aurélie Dupont, juriste



Le public pendant l'intervention de notre juriste

Le Consommateur 72—Directeur de la publication : Evelyne GAUBERT - N° de Commission Paritaire : 1129 G 79339 - ISSN : 1295-0629 -Dépôt légal Décembre 2025 - Bulletin trimestriel - Tirage : 1900 exemplaires - Reproduction et utilisation des articles parus soumis à l'accord de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe - Photos UFC-Que Choisir—D.R. Impression : SARL I.C.I - 72000 LE MANS - www.icilemans.com ■

Forum réseau stages

De nombreuses demandes recueillies



Nelly Courson accueillant des étudiants

Le jeudi 27 novembre se tenait, à l'Université du Maine, le forum « réseautage » organisé par le Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle.

Notre association était bien-sûr présente et proposait divers stages notamment dans le domaine juridique et celui de la communication.

Nous avons accueilli une trentaine de candidats allant du niveau bac + 2 jusqu'à bac + 5. Au cours d'un entretien, ils nous ont présenté leur profil et leurs attentes. De notre côté, nous les avons questionnés pour évaluer leur motivation et leurs points forts. Reste la phase délicate de la sélection qui revient aux responsables de commission qui ont exprimé des besoins en stagiaires dans leur domaine.



Pascal Coroller interviewé sur notre stand

Pascal Coroller a également présenté l'association UFC Que Choisir et les missions qu'elle propose à ces jeunes à un réalisateur en vue de créer une vidéo sur cet évènement. ■

Nelly Courson, commission communication

L'édito



Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre Fédération, le 24 mai 2025, les administrateurs représentant les associations locales de l'UFC-Que Choisir ont voté des changements importants pour notre mouvement.

Une des décisions concerne le changement de nom de l'UFC-Que Choisir. Cette décision va nous amener, par conséquent, à changer le nom de notre association locale. Ce changement implique que nos adhérents le valident par une modification de nos statuts. C'est pourquoi, le 27 mars 2026, l'Assemblée Générale ordinaire de notre association, sera précédée d'une Assemblée Générale extraordinaire

Ce sera l'occasion d'échanger avec vous, nos adhérents, sur notre mouvement, son avenir et sur les raisons de ce changement de nom.

Nous vous attendons donc nombreux **vendredi 27 mars 2026, salle Barbara, 1 allée de l'Aigle noir, au Mans pour cette AG extraordinaire à partir de 16h suivie à 17h de l'AG ordinaire avant bien sûr, un traditionnel pot de l'amitié.**

En attendant de vous retrouver ce jour-là, je vous souhaite, avec toute l'équipe de l'UFC-Que choisir de la Sarthe, de passer de très bonnes fêtes de fin d'année. ■

Evelynne Gaubert, Présidente.



L'UFC-Que Choisir de la Sarthe

Sur le terrain en santé

Stand de la commission santé au Centre Hospitalier du Mans

La 24ème journée des soins de l'hôpital du Mans a eu lieu le 2 octobre dans les locaux de l'IFSI (Institut de formation en soin infirmiers). Cet événement regroupe des personnels de l'ensemble des services de soins et supports ainsi que les associations et organismes partenaires. Cette année le thème retenu était « l'évolution des métiers au service des usagers ».



Notre stand à la Journée des soins du CHM

Les bénévoles de la commission santé de l'UFC Que choisir de la Sarthe ont animé le stand de notre association locale. Ce fut l'occasion d'affirmer notre notoriété auprès de nombreux professionnels de santé présents. De multiples échanges fructueux ont eu lieu sur nos activités de représentants des usagers en établissements de santé, ainsi que nos propositions pour améliorer l'accès aux soins. ■

*Laurent Enard,
responsable commission santé*

Participation à la journée citoyenne de la CRSA à la Ferté Bernard

Cette journée, qui s'est tenue le 7 octobre, était organisée par la Conférence Régionale de la Santé et l'Autonomie en partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Perche Emeraude. Elle avait pour objectif de redonner la parole aux usagers du système santé.

Les participants avaient 4 ateliers pour s'exprimer :

- la prévention, comment s'informer ?
- l'organisation du système de santé, comment agir ?
- handicap et aidants, des défis partagés ;
- accès aux soins, le bon soin au bon moment.

Un village santé était ouvert aux associations toute la journée. Les bénévoles de notre antenne de la Ferté-Bernard ont tenu un stand très apprécié des participants, professionnels de santé et usagers du système de santé. ■

*Laurent Enard,
responsable commission santé*

La synthèse des propositions est en cours de compilation et sera diffusée prochainement. Deux pistes ressortent. L'accent est mis sur la prévention : rester en bonne santé, appliquer les recommandations relatives à l'activité physique quotidienne ; mettre en place des « cafés santé », lieux ouverts pour informer et orienter les personnes ayant besoin de soins, dans un dispositif parfois complexe.



*Genevieve Debray et Nicole Blossier,
de l'antenne de La Ferté-Bernard*

Nos représentants des usagers renouvelés

Les mandats des représentants des usagers (RU) dans les commissions des usagers (CDU) sont renouvelés en cette fin d'année 2025. L'association locale de l'UFC Que Choisir de la Sarthe a proposé des candidats dans la plupart des établissements de santé sarthois. Ils ont été nommés pour 3 ans par l'Agence régionale de Santé (ARS).

Le rôle des RU est de garantir le droit et l'intérêt des usagers. Leurs principales missions sont les suivantes :

- la rencontre et l'écoute des usagers ;
- la consultation et l'analyse des plaintes et réclamations ;
- le suivi des décisions et recommandations émises lors des séances précédentes ;
- le suivi des événements indésirables et des actions correctrices mises en place ;
- les demandes d'accès au dossier médical et le suivi.

Pour en savoir plus :

[0321-FAS-Guide-RU-CDU.pdf](#)

Une formation est proposée à la prise de fonction et des rencontres régulières entre les bénévoles de l'association, Représentants des Usagers, sont proposées pour échanger sur les pratiques.

Il reste quelques postes vacants en Sarthe. Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter. ■

Laurent Enard,
Responsable commission santé

Renouvellement des RU dans les CDU, nominations 2025

membres UFC Que Choisir nommés par l'ARS pour 3 ans

RU : représentant des usagers

CDU: commission des usagers

Villes	noms des établissements de santé		Représentant des usagers
Saint Calais	Centre Hospitalier	public	André Alain
Beaumont	PHGNS	public	André Christiane
Le Mans	Centre Hospitalier	public	
Grand Lucé et Le Mans	Centre Médical "Georges Coulon"	privé	Bellièrre Monique
Saint Calais	Centre Hospitalier	public	Besnard Pascale
Château du Loir	Centre Hospitalier	public	
le Mans	clinique du Pré	privé	
Saint Saturnin	Centre rééducation l'Arche	privé	Besnard Pierre
Le Bailleul	Pôle Santé Sarthe Loir	public	Blossier Nicole
La Ferté Bernard	Centre Hospitalier	public	Clou Margaret
Parigné l'évêque	centre Gallouedec-	privé	
Le Mans	CMCM "pôle Sud"	privé	Dorlencourt Francis
Bailleul	Pôle Santé Sarthe Loir	public	
Sablé	Centre Pierre Daguet	public	
Le Lude	Centre Hospitalier	public	
Le Mans	Clinique tertre rouge	privé	Enard Laurent
Le Mans	CMCM "pôle Sud"	privé	
le Mans	Korian Rougement	privé	
Allonnes	EPSM	public	Menzaghi Charline
Le Mans	Clinique du Pré	privé	Ratineau Martine

Informez-vous, partagez, faites connaître l'association
Rejoignez nous sur notre [nouvelle page Facebook](#). ■
Suivez-nous sur Instagram.



Notre antenne de La Ferté-Bernard

2015/2025 : 10 ans déjà !

Le 21 septembre 2015,
l'UFC Que Choisir de la Sarthe
inaugurait l'ouverture d'une
nouvelle antenne
à la Ferté-Bernard.



Depuis plusieurs années, nous souhaitons implanter une antenne dans le Nord-Est de la Sarthe, afin de permettre aux consommateurs de cette région de bénéficier de nos conseils et de l'expertise de nos consultants, sans avoir à se déplacer au Mans.

Le soutien de M. Grelier, maire de la Ferté-Bernard et l'investissement de **Ginette DEBRAY**, qui prendra ensuite la responsabilité de cette antenne, nous avaient permis de concrétiser ce projet.

Foire de la Ferté-Bernard

C'est là que tout a commencé

Lors de la Foire de La Ferté-Bernard, en septembre 2014, Ginette Debray se propose d'être bénévole et de monter une antenne à la Ferté-Bernard. Elle recrutera deux amies, Nicole Blossier et Jeannine Rigot. Elles forment depuis une équipe de choc bien présente sur le secteur mais aussi active dans l'association.



Depuis l'ouverture de l'antenne, ce sont plus de 1600 visiteurs qui se sont rendus à la permanence de l'antenne, dont 678 pour une intervention dans un litige.

Actuellement, nous avons 220 adhérents sur le secteur de la Ferté-Bernard.

La permanence est ouverte tous les lundis matin, mais Ginette Debray, responsable de l'antenne reçoit sur rendez-vous toute la semaine.



.../...



L'UFC-Que Choisir de la Sarthe sur RCF Le Mans

Retrouvez nos intervenants dans la chronique hebdomadaire
de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe sur RCF Le Mans 101.2,
tous les **lundis à 12h25** et les **samedis à 10h23**

Présentée par
Françoise Grimard,
groupe communication



L'antenne de La Ferté-Bernard

.../... *fête son anniversaire*

Le Conseil d'administration a tenu à célébrer ce 10^{ème} anniversaire en délocalisant sa session de novembre à La Ferté-Bernard.

Cette manifestation s'est donc tenue le 20 novembre, à la Salle Artémis. Elle s'est déroulée en présence d'élus et d'anciens élus, de responsables d'associations et de plus d'une quinzaine d'adhérents, des bénévoles de notre association dont Gildas Vaidie, responsable de l'antenne de la Flèche.



La Présidente, Evelyne Gaubert, a présenté et commenté aux invités une rétrospective de ces dix années depuis la création de l'antenne. Les trois bénévoles, très engagées localement : Ginette Debray responsable de l'antenne, gestionnaire des litiges, Nicole Blossier, investie en santé et représentante des usagers au Centre Hospitalier Paul Chapron de La Ferté Bernard, Jeannine Rigot investie dans l'Environnement et la consommation Bio, ont expliqué respectivement leurs actions.

Ce fut aussi l'occasion pour ceux qui ne la connaissaient pas encore de visiter la permanence de l'antenne 14 rue d'Huisne.



Cette agréable rencontre, très conviviale, s'est terminée par un pot de l'amitié. Chacun est reparti sans encombre malgré une tempête de neige qui s'était également invitée à cette cérémonie ! ■

Equipe de l'antenne de La Ferté-Bernard

Campagne UFC QUE Choisir #lagouttedetrop

Ils polluent. On paie.

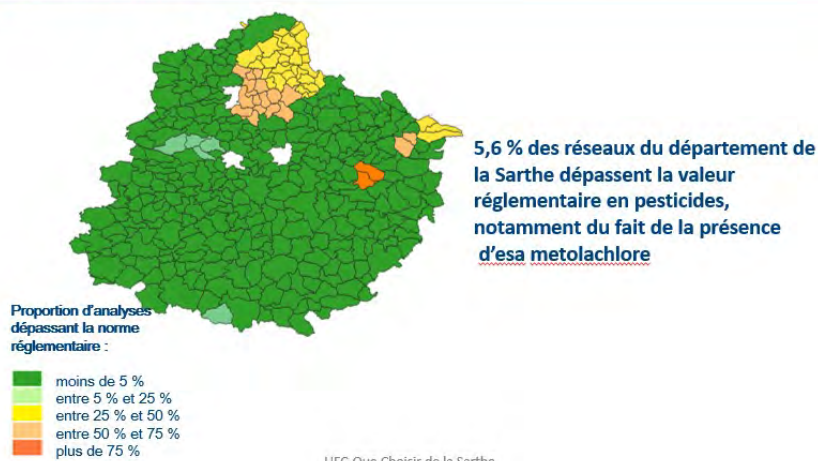
A l'occasion de la publication de la 5^e version de la [carte interactive de l'UFC-Que Choisir](#), l'Association locale de la Sarthe révèle que même si l'eau au robinet est de bonne qualité dans l'ensemble de notre département, les proportions des pollutions en pesticides dans l'eau de la ressource sont significatives et couteuses à éliminer. Elle réclame une véritable protection des sources du département. L'Association demande en outre la mise en œuvre du principe pollueur-payeur par un relèvement de la taxe « Pollutions diffuses » sur les pesticides agricoles afin d'aider, en particulier les petites communes, à financer des actions de prévention et les traitements de dépollution qui vont considérablement augmenter la facture d'eau dans les prochaines années.



18 ans après le lancement d'Ecophyto qui prétendait diviser par deux l'utilisation de pesticides, plus de 30 ans après 'Fertimieux' qui promettait une utilisation raisonnée des engrais, l'agriculture industrielle de la Sarthe n'a aucunement changé ces pratiques et continue à polluer massivement les nappes phréatiques et les rivières.

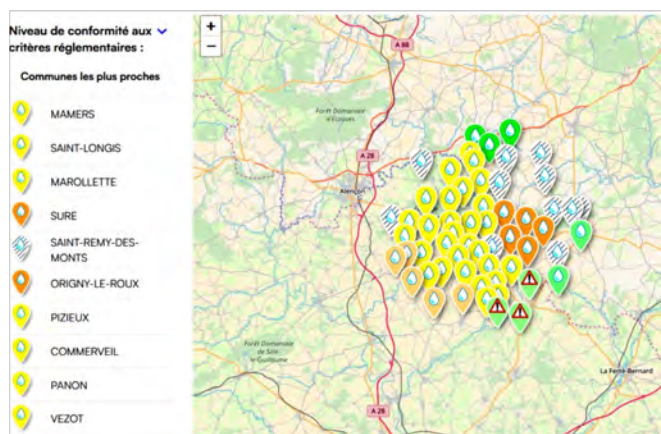
Désormais plus de 80 % des cours d'eau du département de la Sarthe ont un Indice de Pression Toxique Cumulé (IPTC) en pesticides supérieur à 1, traduisant un niveau de toxicité élevé. La totalité du département est toujours classée en zone vulnérable au regard des nitrates. C'est dans ce contexte très préoccupant que l'UFC-Que Choisir de la Sarthe s'appuyant sur sa [carte interactive actualisée](#), publie son analyse de la qualité de l'eau du robinet du département.

Pesticides : carte des communes sarthoises concernées par des dépassements de la valeur réglementaire



Actuellement, 5,6 % des réseaux d'eau potable de notre département, dépassent les seuils réglementaires en pesticides. Ces réseaux se situent essentiellement dans le nord du département (cf. carte ci-dessus).

Mais pour toutes ces communes, l'eau peut bien entendu continuer à être bue, compte tenu de la marge importante existant entre la limite réglementaire protectrice définie par la réglementation européenne et les valeurs sanitaires beaucoup plus élevées.



Recherche sur la carte interactive—15 km autour de Mamers

.../...

Campagne #lagouttedetrop »

Les consommateurs sarthois refusent de payer seuls la dépollution de l'eau du robinet !

.../...

Si l'eau potable est de bonne qualité en Sarthe c'est parce que les communes et ou collectivités, mettent en œuvre des unités de dépollution de plus en plus coûteuses

Les services de l'Etat estimaient les coûts de la dépollution en pesticides et en nitrates à plus d'un milliard d'euros par an en France, intégralement payés par les consommateurs. Mais au vu de ces contaminations, il est clair que ces estimations vont être largement dépassées à l'avenir car les techniques classiques de filtration atteignent leurs limites face aux nouveaux polluants. Les nouvelles technologies membranaires plus efficaces sont également beaucoup plus chères : jusqu'à quatre fois plus pour des petites collectivités ! D'ailleurs, les conséquences pèsent déjà sur la facture d'eau : en deux ans et demi, le prix moyen au niveau national a déjà augmenté de 16 %.

Les sources d'eau potable sans protection face aux pollutions

Trop peu de captages dans notre département bénéficient de délimitations d'aires d'alimentation, zones sur lesquelles les agriculteurs sont censés limiter l'usage de pesticides et d'engrais. Pourtant des solutions existent ailleurs, comme à Lons-le Saunier où seule l'agriculture biologique est autorisée dans la zone la plus sensible du captage. Le coût des mesures d'accompagnement pour passer en bio et les indemnités versées aux agriculteurs conventionnels ayant limité l'usage des pesticides et des engrais de synthèse, sont largement compensées par les gains pour les consommateurs. En effet, le coût de ces mesures revient seulement à 3 centimes d'euros par m3 d'eau distribuée.

Le préventif est préférable au curatif !

Jean-Yves Hervez, Vice-président

C'est dans ce contexte que, refusant que les consommateurs sarthois continuent à être les seuls à payer le traitement des pollutions qu'ils subissent, l'UFC-Que Choisir de la Sarthe part en campagne et demande :

- que le Préfet de notre département impose des mesures obligatoires de protection des captages. Un courrier lui est adressé en ce sens par l'association ;
- que la taxe sur les pesticides agricoles soit augmentée pour aider les petites communes à faire face aux coûts croissants de la dépollution ;
- l'application effective du principe Pollueur/payeur.



Nos bénévoles étaient sur le terrain, Place de la Sirène au Mans, le 21 novembre, pour faire signer notre pétition.



Sensibles à ce sujet, ils ont rempli le formulaire « Je refuse de payer pour les pollueurs » également en ligne sur le site quechoisir.org.

Vous souhaitez rejoindre cette mobilisation, remplissez dès maintenant le formulaire « Je refuse de payer pour les pollueurs » pour joindre symboliquement la facture nationale de la dépollution d'eau à celles des milliers de consommateurs qui refusent de payer à la place des pollueurs.

Votre message sera adressé aux décideurs publics pour exiger :

- l'application effective du principe pollueur-payeur ;
- la protection des captages et la prévention en amont ;
- une eau réellement propre, accessible et durable pour toutes et tous . ■

Cadeaux de Noël sans souci

Les conseils de notre juriste

Noël approche à grands pas.
Qui dit Noël, dit cadeaux !
Que faire si le cadeau n'est pas livré, s'il ne convient pas ou s'il ne fonctionne pas ?

Que se passe-t-il si le cadeau n'est pas livré ?

Tout professionnel doit indiquer une date ou un délai de livraison. A défaut, il doit livrer au plus tard dans un délai de 30 jours.

En principe, en cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison, le consommateur doit le mettre en demeure de livrer le bien dans un délai supplémentaire raisonnable. Et si le produit n'est toujours pas livré, le consommateur peut résoudre le contrat par courrier recommandé ou courriel. Le professionnel a alors 14 jours pour procéder au remboursement. A défaut, des pénalités peuvent lui être demandées.

Exception : si le délai de livraison constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Pour éviter toute discussion sur cette condition, le meilleur conseil est de bien préciser, avant l'achat, que vous souhaitez recevoir le cadeau avant Noël.

Que se passe-t-il si le cadeau ne convient pas ?

Il faut distinguer le mode d'achat.

Si le cadeau a été acheté en magasin, il n'existe pas de droit de rétractation mais il peut exister une politique commerciale plus souple (à voir donc pour un échange, un avoir, un remboursement et sous quel délai).

Si le cadeau a été acheté par Internet, il existe un délai légal de rétractation de 14 jours à partir de la réception de l'article. Les frais de retour sont en principe à la charge du consommateur.

Attention, pour certains produits, le délai de rétractation est exclu. C'est le cas par exemple pour des cadeaux qui ont été nettement personnalisés (mug ou coussin avec photos personnelles, par exemple).

Tout comme pour les achats en magasin, les sites Internet peuvent prévoir des clauses plus souples (délai de rétractation plus long, des modalités de retour plus larges, ...)

Enfin, si le cadeau ne vous plaît pas et si vous ne pouvez pas ou plus l'échanger ou vous le faire rembourser, il reste la possibilité de le revendre via Internet par exemple.

Et si le cadeau n'est pas conforme ?

Tout vendeur professionnel est tenu à des obligations en cas de bien non conforme ou défectueux.

En cas de non conformité, le consommateur peut demander soit la réparation du bien, soit son remplacement. Si la réparation ou le remplacement est impossible, ou si le vendeur n'a pas mis en œuvre le choix du consommateur dans un délai d'un mois, ce dernier pourra obtenir le remboursement. Le professionnel ne peut donc pas imposer un avoir par exemple. ■

Auréli Dupont, juriste



Le site Internet de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe vous informe sur notre actualité, nos actions
Consultez le sur
sarthe.ufcquechoisir.fr ■

Elections des représentants des locataires HLM

En 2026, aidez-nous à être présents

Dans la continuité de son engagement pour la défense des consommateurs et de leurs droits, notre association veut s'impliquer davantage dans la représentation auprès des bailleurs sociaux, pour accompagner les habitants des logements sociaux du département et de la région.

Fin 2026, auront lieu les prochaines élections des représentants des locataires de bailleurs sociaux.

L'UFC-Que Choisir de la Sarthe a l'intention de participer à ces élections en présentant des listes pour les 3 principaux bailleurs sociaux du département ; Le Mans Métropole Habitat, Sarthe Habitat, et La Mancelle d'habitation. Nous présenterons, de nouveau, une liste régionale pour PODELIHA, bailleur pour lequel nous avons été élus en 2022 ainsi qu'au niveau national pour CDC Habitat.

Nous agissons déjà auprès de ce public, en les informant, les conseillant, traitant leurs litiges avec leur bailleur. En tant que représentant élu, nous pourrions agir plus encore : au niveau de la transparence sur les charges, sur les travaux engagés ou à engager, les réclamations...

Au niveau de notre fédération, nous sommes intervenus, à plusieurs reprises auprès des ministères concernés, pour obtenir une modification du calcul de l'indice de référence des loyers, actuellement défavorable aux locataires.

Pour participer à ces élections, nous devons constituer des listes mixtes de candidats.

Nous avons déjà fait appel à nos adhérents locataires HLM et nous remercions ceux qui ont répondu présents pour la réunion d'information que nous avons proposée.



Je fais de nouveau appel à vous, nos adhérents, locataires HLM ou ayant des locataires dans vos connaissances, pour nous aider à constituer ces listes.

Vous êtes intéressé, ou connaissez des personnes intéressées, merci de nous en informer par mail sur contact@sarthe.ufcquechoisir.fr ou par téléphone 02 43 85 88 91. Nous programmerons alors de nouvelles réunions d'informations en début d'année 2026.

Que signifie représenter les locataires ?

Qui peut être sur une liste ?

Il s'agit toujours d'un locataire de l'organisme concerné, qui connaît donc bien les problématiques quotidiennes rencontrées dans sa résidence. Les élus vont **défendre vos droits et voter les grandes décisions de la vie de l'immeuble** : projets de travaux, révisions de loyer ou charges, entretien des parties communes...

Si notre liste est élue, la personne tête de liste aura alors pour mission de **participer aux instances officielles de son bailleur** : Conseil d'administration (examen et votes des budgets, dépenses d'entretien, projets de travaux), Conseil de concertation locative (échanger sur les préoccupations récurrentes dans la résidence), et Commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements (pour se prononcer sur les demandes de logements sociaux) .

Les autres missions peuvent être partagées entre les différents membres de la liste (6 à 8 en fonction des bailleurs). Il s'agira de : **faire remonter les réclamations individuelles des locataires au bailleur**, avec l'appui des bénévoles et juristes de l'association ; **nous aider à diffuser l'information sur les réunions ou animations** que l'association pourrait proposer aux habitants (informations en droit locatif, actualités sur l'immeuble...).

Pour chacune de ces missions, nous veillerons à former et conseiller les représentants élus, et prendrons directement en charge le traitement d'une réclamation dès lors qu'elle devient un litige. En effet, notre présence aux côtés des locataires représentés s'inscrit dans une démarche de médiation avec le bailleur, mais toujours dans la défense de leurs droits et intérêts. ■

Evelyne Gaubert, Présidente

Informez-vous, partagez, faites connaître l'association
Rejoignez nous sur notre [nouvelle page Facebook](#). ■
Suivez-nous sur Instagram.



Le mieux est-il l'ennemi du bien ?



Voltaire posait déjà la question : le mieux peut-il devenir l'ennemi du bien ?

Dans le domaine automobile, cette interrogation est plus actuelle que jamais. Depuis quelques années, les rappels massifs de véhicules se multiplient, touchant des marques réputées. Les causes : pannes électroniques, défaillances mécaniques ou erreurs de conception entraînant parfois des accidents graves, voire mortels. Des exemples célèbres concernent les moteurs 1.2 PureTech de Stellantis, les airbags Takata ou encore des systèmes de freinage défectueux provoquant des arrêts intempestifs, des incendies de batterie...

Il y a dix ans, les voitures étaient plus simples, avec une électronique limitée et une mécanique éprouvée. Les moteurs thermiques, qu'ils soient essence ou diesel, offraient un bon équilibre entre puissance, consommation et fiabilité. Les équipements étaient modestes mais robustes : ABS, régulateur, GPS basique.

Les véhicules étaient confortables, solides et capables de rouler longtemps sans panne majeure.

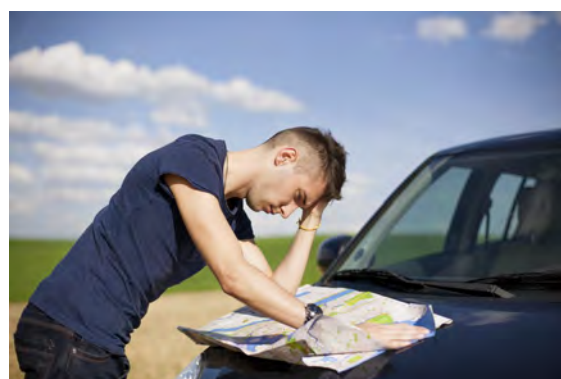
En 2025, le paysage a radicalement changé. Les moteurs électriques et hybrides dominent, mais la fiabilité est en baisse. L'électronique omniprésente multiplie les sources de dysfonctionnements : capteurs, logiciels, aides à la conduite, batteries. Les rappels massifs se comptent par centaines de milliers, souvent pour des problèmes critiques comme le freinage ou les risques d'incendie.

Certes, le confort et la sécurité ont fait d'immenses progrès : assistance au maintien de voie, régulateur adaptatif, GPS intelligent, info-divertissement complet. Ces innovations sauvent parfois des vies et offrent une expérience de conduite inédite. Mais cette sophistication rend les véhicules fragiles et coûteux à entretenir.

Sur le plan économique, les prix ont explosé. Une citadine valant 12 000 € en 2015 coûte aujourd'hui près du double. Les réparations sont onéreuses, les pièces rares, et la complexité électronique empêche souvent toute réparation artisanale. Résultat : de nombreux automobilistes renoncent à acheter du neuf, affaiblissant le marché et les finances des constructeurs.

En conclusion, les avancées technologiques ont indéniablement apporté sécurité et confort. Mais la recherche du « toujours mieux » a engendré une perte de fiabilité, une hausse des coûts et une dépendance à la technologie. Le progrès, mal maîtrisé, finit ainsi par nuire à l'essentiel : la simplicité, la durabilité et la confiance des usagers. ■

Pascal Pezé, consultant automobile



**Retrouvez l'actualité de
l'UFC-Que Choisir de la Sarthe
sur LMTV Sarthe**

lmtv.fr

La réforme des heures creuses

Enedis met en œuvre la réforme des heures creuses pour accompagner les nouveaux usages liés à la transition écologique.

A partir du 1er novembre 2025, Enedis déploie une réforme majeure des heures pleines / heures creuses, conformément au TURPE 7 (Tarif d'acheminement de l'électricité) défini par la CRE (Commission de régulation de l'Énergie). Objectif : mieux aligner les périodes de consommation avec la production solaire et les nouveaux usages (télétravail, équipements programmables ...)

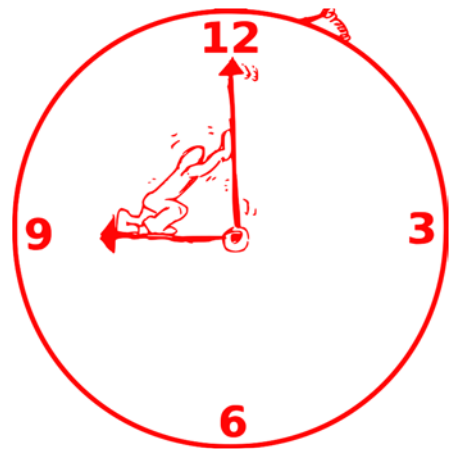
Ce qui change pour les consommateurs

14,5 millions de clients concernés, dont :

- ⇒ 3,5 millions déjà compatibles
- ⇒ 11 millions verront leurs plages horaires évoluer entre novembre 2025 et octobre 2027

Maintien des 8h creuses/jour avec :

- ⇒ minimum 5h consécutives la nuit
- ⇒ jusqu'à 3h déplacées l'après-midi en été (11h-17h)



Déploiement en 2 phases

- Phase 1 (nov 2025) : 1,7 million de clients ajustés
- Phase 2 (à partir du 2e semestre 2026) : 9,3 millions supplémentaires + introduction de la saisonnalité été/hiver

Remarque : Les clients professionnels seront intégrés à la fin du déploiement en 2027.

Notre conseil : rapprochez-vous de votre fournisseur pour connaître les changements. Normalement, il devrait vous en informer si vous êtes concerné. ■

Michel Lécina, consultant énergies

Énergie moins chère ENSEMBLE

L'offre lauréate pour notre campagne « [Énergie moins chère ensemble](http://www.quechoisireensemble.fr) » 2025, répondant à l'ensemble des conditions fixées par le cahier des charges imposé par l'UFC-Que Choisir et proposant les plus fortes économies est celle d'Octopus Energy,

Cette offre permet de garantir :

- une réduction de 21,1% sur le prix du kWh H.T.
- un tarif fixe pendant 2 ans (hors évolution des taxes et de l'acheminement)
- une sécurité juridique (contrat sûr et accompagnement en cas d'éventuelles réclamations).



Vous n'avez pas encore souscrit, n'attendez plus. Cette offre présentée sur le site www.quechoisireensemble.fr court jusqu'au 20 décembre inclus, pour tous les abonnés desservis par le distributeur national Enedis. ■

Evelyn Gaubert, Présidente

L'UFC-Que Choisir de la Sarthe en direct dans l'émission « Bienvenue chez vous, votre quotidien »

Suivez nos interventions, en direct sur ICI Maine, Le Mans 96.0 La Flèche 101.7 - Sablé-sur-Sarthe 105.7, de 9 h 30 à 10 h 00. ■



Nos adhérents nous remercient



Notre adhérent, Monsieur D, a fait installer un générateur photovoltaïque en 2019 avec 4 batteries garanties 10 ans. Trois batteries sont tombées en panne en 2021 et ont été remplacées. La 4^{ème} est elle aussi tombée en panne en 2023. La société a indiqué qu'elle ne pouvait pas être remplacée car elle ne se fabriquait plus et a proposé un remboursement du système de batterie. Notre adhérent a refusé cette proposition.

Monsieur s'est alors rendu à notre antenne de La Flèche pour solliciter notre aide.

Notre association est intervenue pour demander soit une solution de remplacement des batteries, soit un démontage total de l'installation contre remboursement..

N'ayant pu obtenir gain de cause, nous avons mis en relation Monsieur D avec Maître ORSINI, avocate partenaire de notre association. Un accord transactionnel a pu être conclu. Le caractère confidentiel de cet accord ne permet pas de développer davantage mais vu le courrier reçu de la part de notre adhérent, il est de nature à satisfaire ce dernier.

Nous remercions Monsieur D. de nous avoir tenus informés de l'issue du dossier et évidemment de son don conséquent.

Monsieur Gildas Vaidie
Association UFC-Que choisir
3, rue Saint-Thomas
72200 LA FLECHE

Monsieur,

Alors que notre affaire touche à sa fin, nous tenons à vous remercier personnellement pour la qualité de votre accueil, qui ne s'est jamais démenti depuis notre première rencontre en mai 2023.

Vos conseils nous ont tout de suite redonné confiance et conforté dans notre intention, ma femme et moi, de poursuivre les sociétés [redacted] pour non-respect de leurs obligations légales concernant le générateur photovoltaïque, que nous leur avons acheté.

Dès lors, la prise en charge rapide et efficace de notre dossier par l'UFC-Que Choisir, nous a permis de mettre ces deux entreprises devant leurs responsabilités. Et même si une tentative de conciliation n'a pu aboutir, cette intervention s'est montrée très utile pour la suite.

Ainsi, Maître Stéphanie Orsini a pu se saisir d'un dossier bien préparé, dont elle a su tirer le meilleur parti pour obtenir gain de cause à des conditions remarquables, au terme d'un accord transactionnel.

C'est pour nous une grande satisfaction et un profond soulagement après plusieurs années de déboires, bien que nous ayons dû abandonner un projet écologique auquel nous tenions et dans lequel nous nous étions beaucoup investis.

En témoignage de notre reconnaissance, nous avons le plaisir de faire un don de mille euros à l'association UFC Que Choisir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Nous rappelons sincèrement qu'il est important pour notre association de connaître l'évolution et la finalité des affaires. En effet, nos consultants et les salariées ont à cœur de traiter efficacement les dossiers des adhérents et sont ravis lorsqu'ils sont satisfaits. ■

Aurélie Dupont, juriste

Vous aussi, soutenez notre association en faisant un don

Avez-vous déjà pensé à soutenir financièrement une association qui vous défend au quotidien ? Un soutien déductible à 66% de votre impôt sur le revenu. Il est encore temps de le faire pour bénéficier de cette déduction sur vos impôts 2025.

Vos dons nous permettent aussi de consolider notre indépendance, de garantir notre capacité d'innovation et de renforcer notre légitimité. L'UFC-Que Choisir est l'une des rares associations financées à plus de 80 % par les consommateurs eux-mêmes. Et si vous aussi vous en faisiez partie ?

Vous souhaitez faire un don : vous avez plusieurs possibilités :

- en nous envoyant un chèque à l'ordre de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe
- par virement bancaire : IBAN : FR7617906001120008869114826 BIC : AGRIFRPP879 (précisez dans l'objet du virement Don à l'UFC-Que Choisir de la Sarthe)
- sur notre [formulaire en ligne sur Hello Asso](#)

Toute l'équipe de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe vous remercie pour votre générosité. ■

Evelyne Gaubert, Présidente



Engie un peu sourd

Notre adhérent, Monsieur J. était client de la société ENGIE pour l'alimentation en gaz de son logement. Le 29 décembre 2024, il change de fournisseur au profit d'ALTERNA, dans le cadre de notre campagne Energie moins chère ensemble.

Son ancien fournisseur continuant les prélèvements et restant sourd à ses appels, il demande l'aide de notre association.

Notre consultant énergies adresse un courrier au prestataire qui, très rapidement, rembourse à notre adhérent la somme de 1157,10 € et résilie son contrat. ■

Commission litiges

Quiproquo administratif



Notre adhérente, Madame V. est cliente du Siderm (Syndicat intercollectivités des eaux de la région mancelle) pour l'alimentation en eau de sa maison. Elle conteste sa facture d'octobre 2024 d'un montant de 4841,72 €. Son époux a bien effectué les démarches pour obtenir un réajustement de cette facture mais, suite à un quiproquo administratif, sa demande n'a pas été prise en compte.

Suite à l'intervention de notre consultant et après plusieurs échanges téléphoniques, la facture contestée est annulée et remplacée par une nouvelle facture d'un montant de ... 499,03 €. ■

Commission litiges

La SAV traîne des pieds

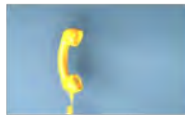
Notre adhérente Madame L. a acheté le 07/09/2024 un aspirateur balai ROWENTA RH2037WO pour un montant 229,99 € dans le magasin LECLERC ATLANTIS de Nantes. L'appareil en panne a été déposé auprès du SAV. Surprise, elle a reçu en date du 22 juillet 2025, le devis de réparation, d'un montant de 100,92 € qui indique un refus de la garantie car le moteur de l'appareil serait obstrué par des poils. Motif surprenant pour un aspirateur dont le filtre est régulièrement entretenu.

Notre consultant adresse, au SAV du magasin, une lettre de signalement pour demander des explications supplémentaires. Devant la réponse confuse du technicien, un deuxième courrier est adressé. Il faut finalement un entretien téléphonique avec le responsable du service pour que l'appareil soit remis en état gratuitement. ■

Commission litiges

Un petit coup de fil pour solutionner

Notre adhérent Monsieur G. n'arrive pas après de long mois de procédure par mail et par téléphone, à accéder à son espace producteur d'électricité sur le site de « EDF obligation d'achat ». Son espace est grisé. Il ne peut donc répondre à la demande des services fiscaux pour fournir des factures.



Notre consultant adresse un courriel à cette société et commence, lui aussi, à rencontrer des soucis. Par téléphone, après un long entretien, il obtient enfin satisfaction pour notre adhérent. ■

Commission litiges

Etre tenu informé de nos actions

Vous ne recevez pas les informations que nous envoyons par mail à nos adhérents et sympathisants et vous souhaitez pourtant les recevoir.

Pour cela, vous devez l'autoriser sur votre compte UFC-Que Choisir.

Comment procéder :

- allez sur mc.quechoisir.org ;
- entrez votre adresse mail puis un mot de passe.

Sur la page qui s'ouvre, vous pouvez alors vérifier toutes les informations vous concernant.

Pour autoriser l'envoi des informations de l'association locale de la Sarthe :

- allez sur la ligne : **vos préférences puis en bas de page, dans le paragraphe « Mon association locale » ;**
- cochez: « Les nouvelles de mon association locale » ainsi que « Mes renouvellements d'adhésion ». ■



Evelyne Gaubert, Présidente

Union Fédérale des Consommateurs

QUE CHOISIR

Notre siège du Mans

21, rue Besnier
72000 LE MANS
Téléphone 02 43 85 88 91
contact@sarthe.ufcquechoisir.fr

Site Web :
sarthe.ufcquechoisir.fr

ACCUEIL

Du lundi au vendredi
9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Nos 3 antennes

La Flèche

mardi de 9h00 à 12h00
jeudi de 14h00 à 17h30
3 rue Saint-Thomas
72200 La Flèche
02 43 45 75 39
antennelafleche@gmail.com

Sablé-sur-Sarthe

vendredi 14h00 à 17h00
10 avenue des Bazinières - 3^e étage
72300 Sablé-sur-Sarthe
07 69 55 31 81
ufcsarthesable@gmail.com

La Ferté-Bernard

lundi de 9h00 à 12h00
14 rue d'Huisne
72400 La Ferté-Bernard
09 73 51 18 19
quechoisirlaferte@free.fr



Adresse :

Dispensé de timbrage. 72 LE MANS CTC
Distribué par la poste.

Déposé le 15 décembre 2025



Rejoignez l'Association UFC-Que Choisir de la Sarthe en adhérant

NOM Prénom

ADRESSE

Code Postal VILLE

Téléphone

Courriel.....

Adhésion et abonnement au bulletin **34,00 €**

Adhésion seule **30,00 €**

Abonnement annuel au bulletin **4,00 €**

**Adhésion directement en ligne possible sur
le site internet de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe**

Règlement à : UFC-Que Choisir de la Sarthe - 21 rue Besnier - 72000 Le Mans - contact@sarthe.ufcquechoisir.fr